



Déclaration liminaire du SE-Unsa 62 lors de la CAPD du vendredi 7 mars 2025

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et messieurs les représentant.es de l'Administration,
Mesdames et messieurs les représentant.es des personnels élu.es en cette CAPD,

Pour la première CAPD de cette année 2025, le SE-Unsa aurait souhaité débiter cette déclaration avec des éléments positifs voire optimistes mais la réalité est toute autre.

A quel moment prendra-t-on la mesure de la souffrance de l'École et de la souffrance à l'École ? D'une École inclusive qui ne sait pas accueillir tous les élèves et qui met à mal le métier pour de très nombreux personnels ? D'un plan Choc des savoirs qui ne répond en rien aux vrais problèmes de l'École, aggrave les dysfonctionnements et crée encore plus de disparité en termes de rémunération ?

Ce gouvernement veut amuser et occuper l'opinion publique avec des contre-feux qui suscitent la polémique (on prendra pour exemple, la dernière annonce de notre ministre concernant la fouille inopinée des sacs). Tout cela pour éviter d'aborder les problèmes de fonds. L'École publique et laïque que nous défendons, que nous respectons profondément et pour laquelle nous nous engageons agonise : conditions de travail dégradées à tous les niveaux, manque de moyens financiers et humains (PE, AESH, médecins et infirmières scolaires, ERSH, médecine de prévention...).

Avant d'en venir à l'ordre du jour de cette CAPD, nous tenons à rappeler que cette instance est un élément crucial pour un dialogue social constructif et essentiel.

Nous déplorons encore et dénonçons toujours la réforme de la loi Fonction Publique, qui a vidé les CAPD de leurs prérogatives par le retrait des compétences qui tenaient le plus à cœur à nos collègues (mobilité, avancement, promotion, suivi des personnels) et rendu impossible la transparence des opérations.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les recours face aux appréciations finales apposées dans le cadre des RDV de carrière 2023-2024. 2 recours cette année contre 4 l'an passé. Chaque année, le nombre de recours fléchit. Il ne s'agit pas de se féliciter de ces petits chiffres car bon nombre de collègues ne sont pas en accord avec l'avis apposé mais se résignent et n'ont plus envie de donner de l'énergie pour obtenir une autre appréciation. Cette résignation est dommageable pour tous.

Nous savons, toutefois, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que le nombre de dossiers présentés ce jour est réduit car vous avez accepté en amont de cette instance des demandes de révision. C'est un premier signal favorable mais la peur d'être jugé prédomine tout de même et nous ne pouvons que le dénoncer.

Nous pointons toujours comme dysfonctionnement celui des oubliés du protocole PPCR : ces collègues qui n'ont pas bénéficié d'un RDV de carrière durant la deuxième année de leur 9^{ème} échelon et qui se sont vu administrer un avis pérenne qui les pénalise dans l'accès à la hors classe. L'aspect définitif de cet avis suivra l'agent pendant une bonne partie de sa carrière ...

« Satisfaisant » un jour, « satisfaisant » toujours ! Heureusement que nous n'appliquons pas ces principes aux élèves que nous côtoyons chaque jour en classe ! Ces collègues doivent pouvoir solliciter et se voir octroyer un nouveau RDV.

Par ailleurs, nous demandons toujours que les critères de départages pour les promotions à la hors classe soient publiés à tous les personnels. La transparence des opérations de gestion des personnels participe à la confiance envers l'institution, et de l'amélioration des conditions de travail. Ce sera aussi le sens de nos interventions lors des GT qui auront lieu au rectorat ces prochains jours.

Autre point noir : le contingentement des avis. Alors oui, il faut des critères de départage, des compétences, l'appréciation des IEN et l'avis du DASEN mais quel sens donner à ces éléments factuels lorsqu'ils sont soumis pour l'avis final à un quota ? La promotion de chacun devrait pouvoir être réalisée en fonction de la valeur indépendamment de contingents.

Enfin, le SE-Unsa dénonce d'ailleurs l'iniquité des nouvelles règles d'accès à la classe exceptionnelle où seul l'avis du supérieur hiérarchique compte avec tout ce que cela peut comporter de subjectivités en l'absence de critères objectivés. Les notions de barème, d'ancienneté dans la plage d'appel sont balayées d'un revers de main. Le SE-Unsa refuse que l'accès à la classe exceptionnelle se fasse de façon discrétionnaire et opaque. Les engagements d'une carrière fluide et d'une meilleure reconnaissance des enseignants annoncés par le Ministre doivent être tenus. Cette gestion des ressources humaines démobilise, décourage, désengage. On a bien compris que la qualité de vie des personnels n'était pas une priorité du Ministère même si localement, nous savons que chacun fait ce qu'il peut avec les moyens à disposition...

Malgré tout, et c'est tout à leur honneur, les enseignants persistent à témoigner au quotidien de leur attachement à cette Ecole qui le leur rend bien mal.

Nous vous demandons également, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que suite à cette CAPD recours, les tableaux d'avancement inhérents soient publiés dans des délais « raisonnables », comme cela est indiqué dans les LDG.

Cette CAPD étant la seule programmée sur l'année scolaire, nous vous avons fait parvenir de nombreuses questions diverses. Cependant vu les délais impartis, nous pouvons comprendre que les réponses soient apportées ultérieurement par écrit pour ne pas mettre les services en difficultés.

Je vous remercie pour votre attention.

**Pour le SE-Unsa 62
Julie DUHAMEL
Secrétaire départementale**